

L'aide sociale de 1969 à nos jours

Pour mieux comprendre l'aide sociale d'un point de vue législatif, *L'itinéraire* vous propose une rétrospective des grandes avancées qui ont marqué le Québec.

1969 La première loi sur l'aide sociale

La première loi sur l'aide sociale est entérinée. Six ans plus tôt, le rapport Boucher affirmait la part de responsabilité de l'État en matière d'assistance financière et de droit des individus, s'ils étaient dans le besoin. Cette première loi regroupe un ensemble de programmes particuliers et donne à l'État la responsabilité de combler le déficit qui peut être constaté entre les besoins d'une famille ou d'une personne et les revenus dont elle dispose.

2016 Revenu minimum garanti

Création du projet de loi 70 dont la mesure phare est le programme Objectif-emploi, visant à réinsérer les premiers demandeurs de l'aide sociale sur le marché de l'emploi. Nomination d'un groupe de travail sur le revenu minimum garanti chargé de faire des recommandations au gouvernement pour une possible instauration.

Source : *La hauteur de la barre à l'aide sociale, quelques jalons de 1969 à aujourd'hui*, Vivian Labrie. Iris

Charte des droits et libertés de la personne du Québec 19

Adoption de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui s'engage en matière d'assistance financière et d'assurance à un niveau de vie décent de chaque citoyen dans l'Article 45. Par contre, cet article n'a pas préséance sur les autres lois puisque ce droit se limite aux mesures prévues par la Loi sur l'aide sociale.

Panier de consommation 20

La mesure du panier de consommation (MPC) devient l'indicateur principal de la couverture des besoins de base. Deux points de références sont alors définis : les protections sociales de base devraient permettre la couverture des besoins essentiels et le salaire minimum devrait permettre de sortir de la pauvreté.

ASSISTÉ SOCIAL